



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chili

Question écrite n° 39456

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention du M. le ministre des affaires étrangères sur la subvention d'un million de francs que souhaite verser la France au musée Salvador-Allende à Santiago du Chili. Le versement d'une telle subvention, si elle est exacte, ne lui semble pas prioritaire. Il lui demande en conséquence si cette somme ne pourrait pas être utilisée à des fins plus efficaces, notamment pour la revalorisation et l'augmentation du nombre de bourses accordées aux étudiants étrangers venant étudier en France qui constituent un investissement beaucoup plus efficace à la fois pour l'influence de notre pays dans le monde et pour le développement du tiers monde.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a effectivement décidé d'aider la fondation Salvador Allende. Cette décision répond à une demande, datant de février 1998, émise par Mme Isabel Allende, députée, qui dirige cette fondation. Décidée dès 1971 et créée en 1990, cette fondation comprend, outre le musée de la solidarité, un centre d'études et, en projet, un centre culturel ; elle est installée depuis 1995 dans un ancien collège religieux (3 000 mètres carrés, classé monument historique), cédé par la municipalité de Santiago. Le musée de la solidarité dont le riche patrimoine, exclusivement constitué d'oeuvres données par les artistes de différents pays, dont la France (74 oeuvres de 65 artistes dont Jean Lurçat, Pierre Soulages, César, François Morellet, Tal Coat), a été inauguré en septembre dernier lors d'une émouvante cérémonie réunissant l'ensemble de la classe politique chilienne. La contribution française servira à financer partiellement le centre culturel défini comme un espace vivant de créations, d'échanges et de débats susceptibles d'attirer un public nouveau, jeune, peu concerné jusqu'ici par la vie culturelle. Ce projet, à la fois parce qu'il est un symbole de la démocratie retrouvée et une vitrine pour la culture française, méritait un geste fort de la part de la France. Par ailleurs, la formation des jeunes Chiliens constitue déjà une priorité de notre coopération avec le Chili. Le nombre de bourses proposées aux étudiants chiliens (84 en 1999) a d'ailleurs connu une augmentation sensible depuis quelques années, en accord avec nos partenaires chiliens qui les cofinancent.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39456

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7332

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 999